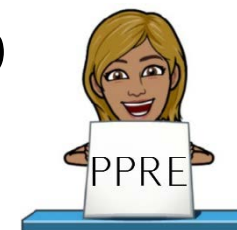


Les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE)



Textes : [Eduscol](#), mai 2023

Objectifs du PPRE	<p>Ce programme permet de coordonner une prise en charge personnalisée et peut intervenir à n'importe quel moment de la scolarité obligatoire. Il diversifie les aides proposées qui vont de la différenciation pédagogique dans la classe aux aides spécialisées. Il doit :</p> <ul style="list-style-type: none">• identifier les besoins grâce à un diagnostic• fixer des objectifs précis en nombre réduit• se fonder sur des compétences déjà acquises• être défini sur une période relativement courte, éventuellement renouvelable• être expliqué à l'élève et sa famille• prévoir les modalités d'évaluation des progrès réalisés et des suites à donner
--------------------------	---

Objectifs pour un élève	Objectifs pour l'équipe enseignante	Objectifs pour les représentants légaux
-------------------------	-------------------------------------	---

<ul style="list-style-type: none">• enrichir ses acquis en référence aux attendus du cycle,• retrouver confiance en lui-même et en l'équipe enseignante,• surmonter les obstacles à la poursuite de ses apprentissages,• profiter d'une différenciation dans le cadre de la classe,• éviter de décrocher.	<ul style="list-style-type: none">• accompagner les élèves dans le cadre de la classe,• redonner du sens aux apprentissages,• réaliser un diagnostic sur les points d'appui et l'origine des difficultés,• impliquer et faire adhérer les élèves en associant les représentants légaux,• prévenir l'absentéisme et le décrochage des élèves.	<ul style="list-style-type: none">• être associés dans le suivi de leur enfant,• comprendre les actions mises en place et leur articulation,• le cas échéant participer à la mise en œuvre du PPRE,• redonner leur confiance à l'équipe pédagogique ou éducative,• éviter le redoublement de leur enfant.
---	--	---



Modalités d'organisation					
Repérer les élèves	Diagnostiquer les besoins	Établir les modalités du PPRE	Informar l'élève et la famille	Mettre en œuvre les actions prévues dans le PPRE	Évaluer le PPRE
<ul style="list-style-type: none"> • par les échanges d'informations entre les enseignants • lors du conseil école-collège • tout au long de l'année dès qu'un obstacle ou une problématique nouvelle semble freiner la progression. 	<p>Diagnostic sur les compétences du socle commun pour lesquelles l'acquisition semble fragile.</p> <ul style="list-style-type: none"> • mesurer le degré de maîtrise des connaissances et du savoir-faire de l'élève • comprendre l'origine des difficultés rencontrées par l'élève pour établir de façon précise ce qu'il est nécessaire de travailler • permettre aux équipes enseignantes de mettre en avant les points d'appui qui, d'une part, rassureront les élèves et qui, d'autre part, favoriseront la réussite du PPRE. 	<p>Document formalisé (papier ou numérique) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • identité et la classe de l'élève, • compétence(s) à travailler, • objectif à atteindre, • membres de la communauté éducative impliqués, • période de mise en œuvre du PPRE. • participation éventuelle de personnes extérieures (orthophoniste, psychologue, etc.), ou mise en place de partenariats (soutien scolaire, dispositifs de réussite éducative), ou la participation de l'élève à l'accompagnement éducatif. 	<p>Le directeur d'école ou le chef d'établissement associe les parents ou le responsable légal de l'élève à la mise en place du PPRE. Cette information doit rendre visibles les actions menées en clarifiant les modalités d'organisation du PPRE et, le cas échéant, en permettant aux familles ou représentants légaux de s'impliquer dans sa mise en œuvre à l'extérieur de l'école ou de l'établissement. Il n'est pas nécessaire que le PPRE revête un caractère contractuel, même si l'adhésion de la famille sera un vecteur de réussite.</p>	<p>L'essentiel des actions prévues dans le cadre du PPRE est conduit au sein de la classe grâce à un accompagnement pédagogique spécifique, sauf si la participation de personnes extérieures est requise.</p>	<p>Une évaluation personnalisée doit être effectuée en référence aux compétences du socle travaillées durant la durée de mise en place du PPRE. Elle permettra de juger de l'utilité de son interruption ou de sa poursuite. Dans ce dernier cas, l'évaluation permettra de réviser les objectifs et d'introduire de nouvelles actions ou partenariats.</p>

